LETTRES DV ROY, ENVOYEES A MONSEIGNEVR LE PREMIER PRESIDENT, ET à Nosseigneurs du Parlement de Metz.

A PARIS,

Chez IEAN BRVNET, ruë neufue Sainct Louys, au trois de chiffre.

M. DC. XXXIII.

Auec Permission.

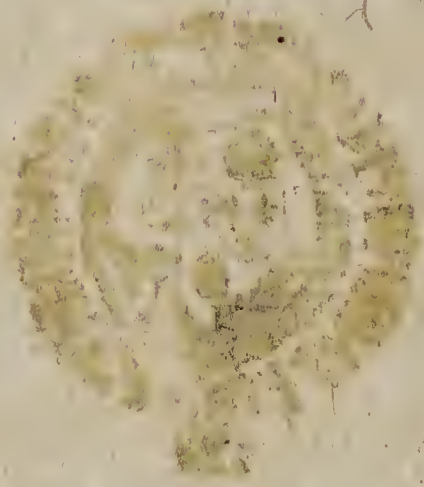

LETTRE DV ROY
enuoyee à Monseigneur le premier President de Metz.

MOnsieur de Bretagne, I'escris aux Sieurs Cõmissaires deputez pour l'establissemẽt de ma Cour de Parlement de Mets,

pour leur donner part des raiſons qui m'ont obligé à porter mes armes dans la Lorraine, ſi voiſine des lieux du reſſort de madite Cour, que ie iuge plus importãt qu'elles ſoiẽt ſçeuës d'vn chacun dans ceſte frõtiere qu'ailleurs,

& ſpecialement de
mes principaux Of-
ficiers, dont les ſen-
timens doiuent dõ-
ner le mouuement
à ceux des peuples.
Vous verrez par ma
Lettre auſdits Srs.
Commiſſaires cõ-
bien elles ſont iu-
ſtes, auſsi ay-je bõ-
ne eſperance que

i'auray le meſme ſuccés en ceſte affaire, que Dieu m'a dõné en toutes autres, où i'ay employé mes Armes iuſques icy. Ie prie, ſur-ce, ſa Diuine bonté vous tenir, Monſieur de Bretagne, en ſa ſaincte garde. Eſcrit au

496 437

Camp de S. Nicolas le deuxiesme iour de Septembre 1633.

Signé, LOVYS.

Et plus bas.

BOVTHILLIER.

LETTRE DV ROY, *enuoyee à Nosseigneurs du Parlement de Metz.*

NOS AMEZ ET FEAVX, Toutes les entrepri-ses que nous auons faites iusques à cette heure n'ayant esté que pour la gloire de Dieu, en abattant l'heresie dans nostre Royaume, pour le secours de nos Alliez injustement opprimez, ou pour empescher que ceux, soit de nos Voisins ou de nos Subjects, qui auoient de mauuais desseins contre nostre Estat, ne se

437

ne ſe rendiſſent aſſez forts pour les executer : Nous auons eu auſſi les ſuccés tels que nous les pouuions deſirer, la bonne fortune s'eſtant monſtree touſiours inſeparable de la Iuſtice de noſtre cauſe, nous eſperons qu'elle nous accompagnera encores dans la reſolution que nous auons priſe d'attaquer le Duc de Lorraine, veu que la meſme Iuſtice que nous auons eu par le paſſé eſt autant de noſtre coſté en cette occaſion qu'elle ait iamais eſté. Chacun peut ſçauoir les iuſtes ſujets que nous auons d'eſtre offenſez contre ledit Duc, puis que

ce qu'il a fait contre les Traictez qu'il auoit auec nous a esté à la veuë de toute l'Europe, il a continuellement eu des intelligences auec ceux qui ne peuuent souffrir la grandeur de cette Couronne, & n'a recherché d'estre mal qu'auec ceux qui y prennent interest, ainsi qu'il a bien fait voir lors qu'il a rompu la neutralité qu'il auoit auec les Suedois, que nous luy auions procuree pour empescher qu'ils ne le ruinassent, comme ils eussent fait il y a des-ja long temps; & ne s'estant pas contenté de les attaquer le premier contre toute sorte

de raiſon & de iuſtice, il leur a fait entendre par vn des ſiens qu'il a enuoyé vers eux, que nous eſtions d'accord auec luy, & qu'il ne le faiſoit que de noſtre conſentement. Quand nous n'aurions eu que cette raiſon de porter nos Armes dans ſon pays, pour faire voir à tout le monde que nous n'auons pas accouſtumé de tenir vn procedé ſi peu ſincere, elle eſtoit aſſez forte & no⁹ iuſtifioit aſſez, mais il y en a autre vne particuliere, laquelle eſtant ioincte aux autres, toutes enſemble ne nous ont peu permettre de differer plus long-temps à teſmoigner

noſtre iuſte reſſentimẽt contre ledit Duc, qui eſt le Mariage de noſtre Frere le Duc d'Orleans qu'il nous a confeſſé auoir faict auec ſa Sœur apres nous auoir faict demander ſi nous l'aurions agreable, & luy auoir faict entendre que c'eſtoit vne choſe que nous ne pouuions conſentir, & que ſur cela il euſt pluſieurs fois proteſté & donné parole de ne le faire pas. Ceſte action qui ne ſe peut meſme practiquer entre les particuliers ſans qu'ils ayent recours à la Iuſtice nous eſt ſi iniurieuſe & ſi preiudiciable à noſtre Eſtat que n'ayans point de voye plus dou-

ce que celles des Armes pour faire voir noſtre ſincerité à nos Alliez, & pour rompre ledit Mariage, qui ne peut eſtre de ſoy valide, ayant eſté faict par rapt & clandeſtinement, nous nous ſommes reſolus d'attaquer Nancy, à fin d'oſter à l'aduenir audit Duc le moyen de plus troubler la Chreſtienté, de rendre les effects de ſa mauuaiſe volonté contre nous inutils, & tirer raiſon de tant d'offences & ſi ſenſibles que nous auons receuës de luy, dequoy nous auons voulu vous donner aduis, à fin que vous ſçachiez auec combien de raiſon & de iuſtice nous auons porté

nos Armes dans la Lorraine, où nous esperons qu'elles auront la mesme prosperité que Dieu nous a donnee iusques à present par tout où nous les auons employees. Donné au Camp de Sainct Nicolas, le deuxiesme iour de Septembre mil six cens trente trois.

Signé, LOVIS.

Et plus bas,
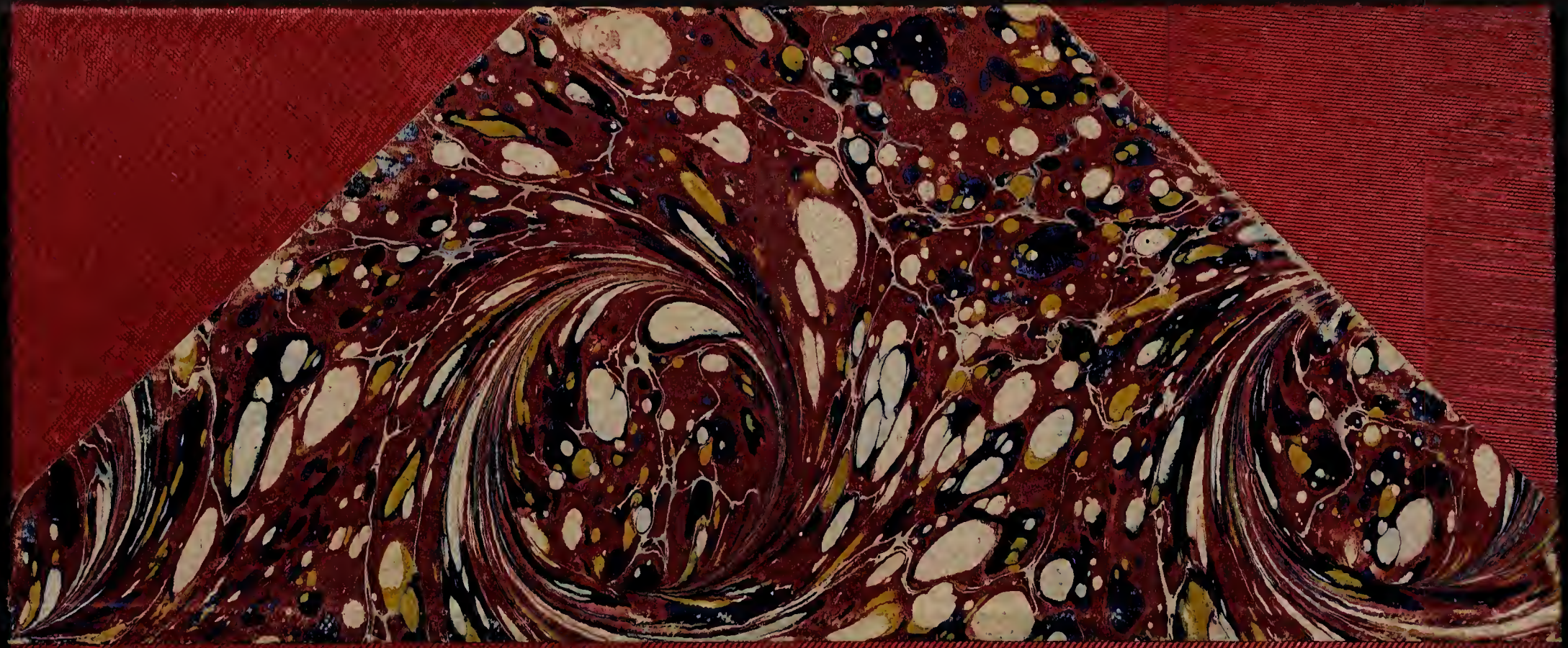
BOVTHILLIER.